

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du 06 MAI 2014

portant désignation du site Natura 2000

sites chiroptères du Vexin français

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1406825A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et le ministre de la défense,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 sites chiroptères du Vexin français » (zone spéciale de conservation FR 1102015) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant :

- dans le département des Yvelines sur une partie du territoire de la commune suivante : Follainville-Dennemont ;
- dans le département du Val-d'Oise sur une partie du territoire des communes suivantes : Chars, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 sites chiroptères du Vexin français figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures des Yvelines et du Val-d'Oise, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité, et le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **06 MAI 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives,



Philippe NAVELOT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 1102015 sites chiroptères du Vexin français (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en
annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

aucune espèce mentionnée

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

Plantes

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Reptiles

aucune espèce mentionnée

Fait le **06 MAI 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et
de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Z1703

L. ROY

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives,

Uebels

—
Philippe NAVELOT

Site Natura 2000 SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS FR1102015 (Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, Région Île-de-France)

Carte d'assemblage (fond IGN scan 100) annexée à l'arrêté de désignation
de la ZSC

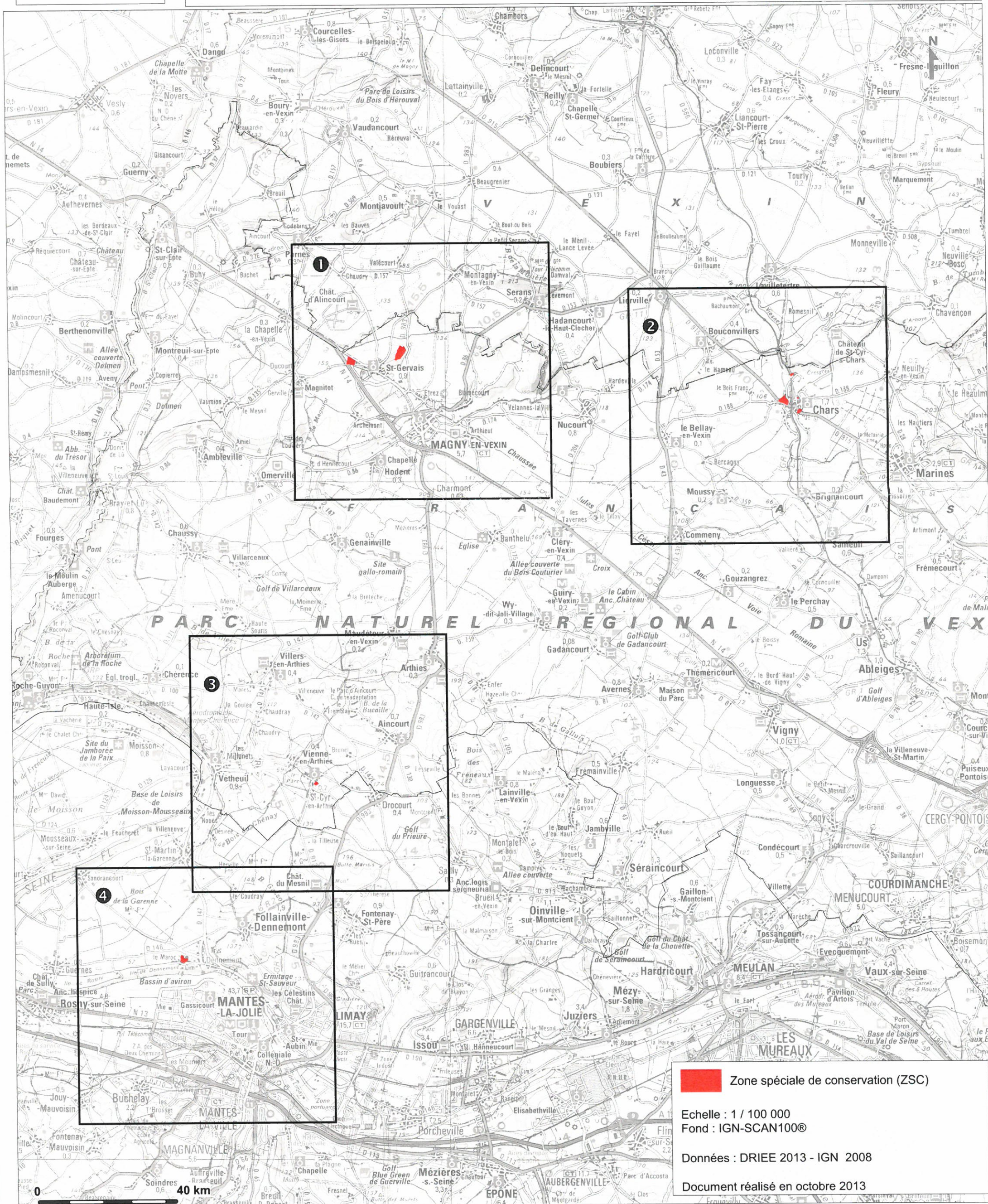
signé le : 06 MAI 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY

Le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives

Philippe NAVELOT



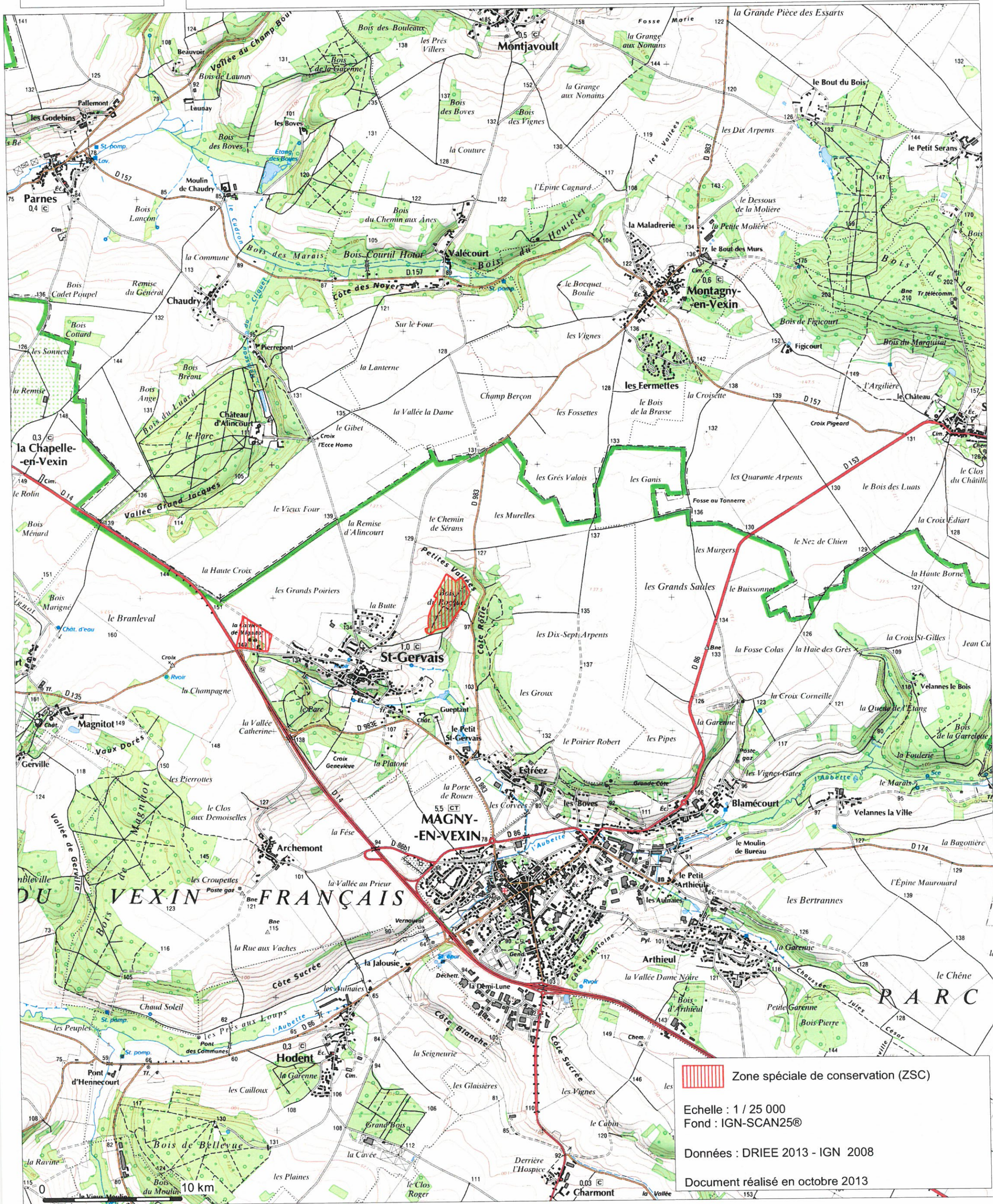
Site Natura 2000 SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS

FR1102015 (Départements du Val-d'Oise et des Yvelines,

Région Île-de-France)

Carte N°1/4 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

06 MAI 2014



 Zone spéciale de conservation (ZSC)

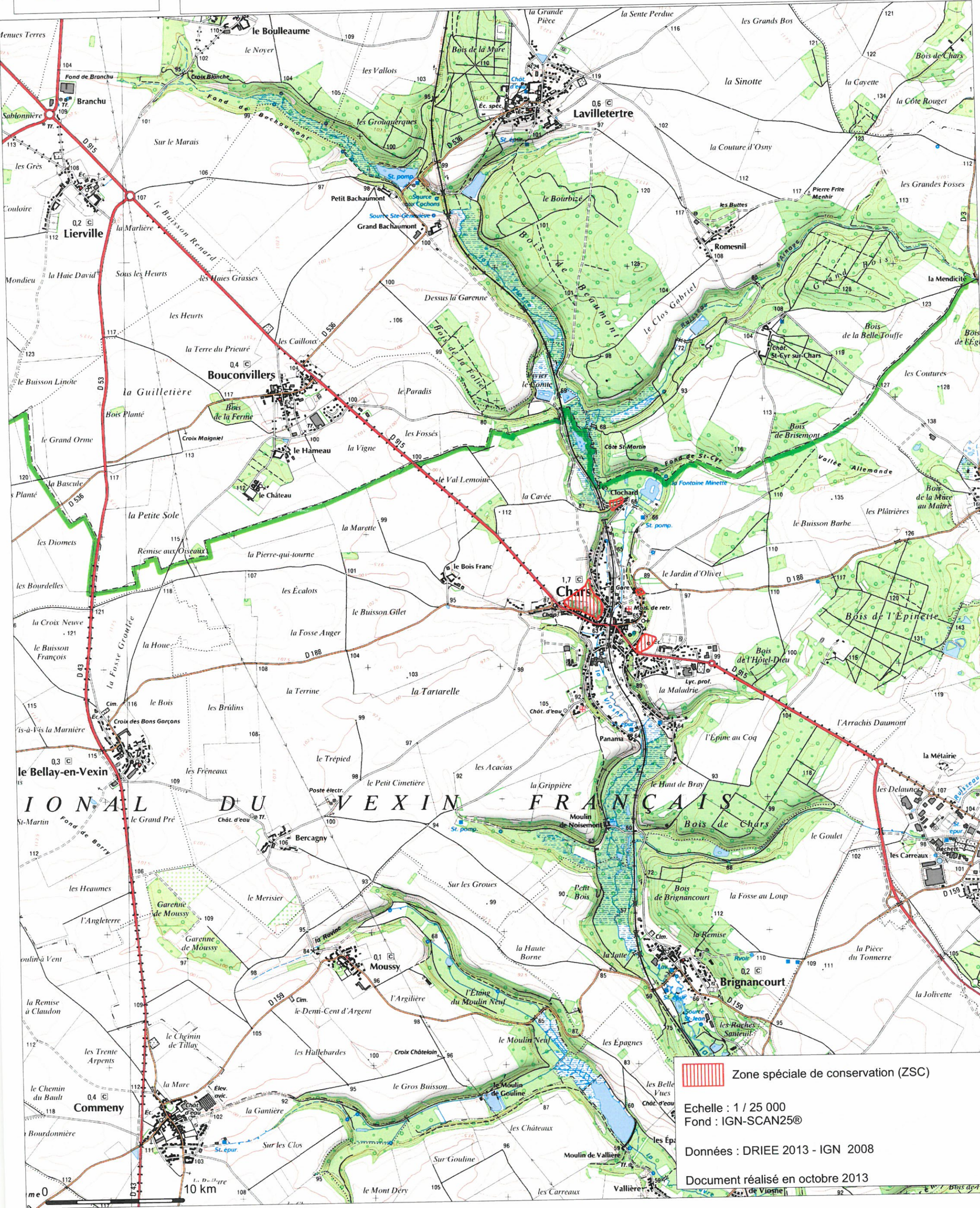
Echelle : 1 / 25 000
Fond : IGN-SCAN25®

Données : DRIEE 2013 - IGN 2008

Document réalisé en octobre 2013



Site Natura 2000 SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS
FR1102015 (Départements du Val-d'Oise et des Yvelines,
Région Île-de-France)
Carte N°2/4 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
06 MAI 2014



 Zone spéciale de conservation (ZSC)

Echelle : 1 / 25 000
Fond : IGN-SCAN25®

Données : DRIEE 2013 - IGN 2008

Document réalisé en octobre 2013

Site Natura 2000 SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS

FR1102015 (Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, Région Île-de-France)

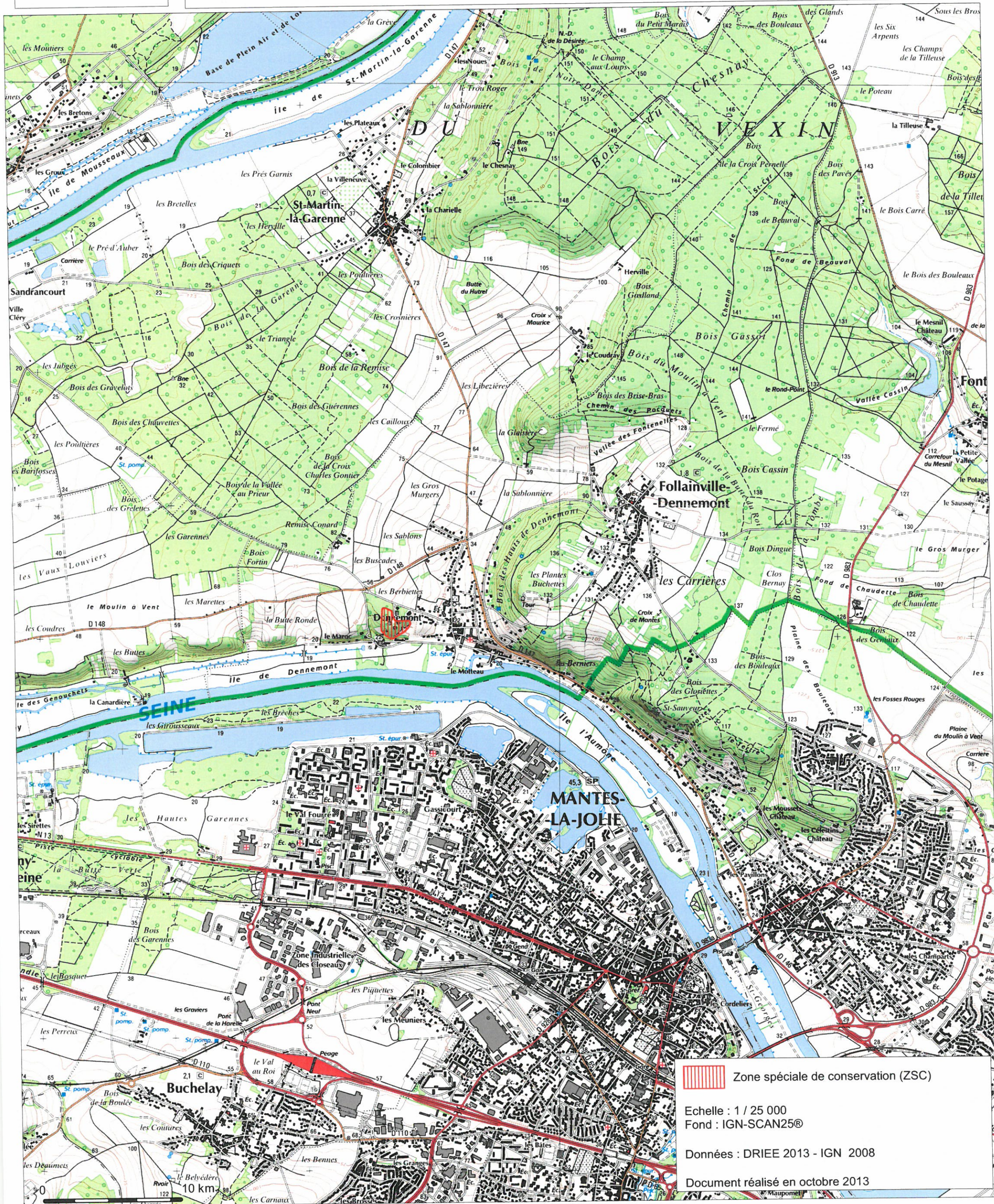
Carte N°3/4 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

06 MAI 2014



Site Natura 2000 SITES CHIROPTERES DU VEXIN FRANCAIS FR1102015 (Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, Région Île-de-France) Carte N°4/4 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

06 MAI 2014



Zone spéciale de conservation (ZSC)

Echelle : 1 / 25 000
Fond : IGN-SCAN25®

Données : DRIEE 2013 - IGN 2008

Document réalisé en octobre 2013